

refus de signer protocole d'accord chez notaire

Par **LydieS**, le **08/04/2019** à **20:08**

Bonjour,

Divorcée depuis peu, mon ex époux refuse de signer le protocole d'accord de liquidation du régime matrimonial (argent d'une maison vendue séquestré chez le notaire).

Mon ex époux peut-il refuser de signer ad vitam eternam ? Quelle serait alors la procédure dans ce cas de figure ?

Merci par avance de vos réponses. Bonne soirée.

Par **youris**, le **09/04/2019** à **11:14**

bonjour,

si votre ex-époux refuse de signer, vous devez lui envoyer par LRAR une mise en demeure d'effectuer la liquidation sous un délai de x jours en lui indiquant qu'à défaut vous saisirez le tribunal.

si cela ne suffit pas, vous devrez prendre un avocat pour assigner votre ex-mari devant le TGI.

Salutations

Par **LydieS**, le **09/04/2019** à **19:26**

Merci beaucoup pour votre réponse Youris. Connaissez-vous le délai maximum avant d'entamer cette procédure ?